Nations Unies ESCAP/PTA/PTC(3)/L.1

Conseil économique et social

Distr. limitée
6 juin 2024

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Conseil pour le commerce sans papier de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique

Troisième session
Bangkok et en ligne, 6 et 7 juin 2024
Point 6 de l'ordre du jour
Adoption du rapport du Conseil pour le commerce sans papier sur les travaux de sa troisième session

Projet de rapport

I. Conclusions et recommandations

1. Le Conseil pour le commerce sans papier a noté que le nombre de ses membres avait augmenté : de 11 États membres à sa deuxième session, il est passé à 13 États membres à sa troisième session.

2. Le Conseil pour le commerce sans papier a accueilli avec satisfaction les conclusions de la troisième session du Comité permanent de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. Il a prié le Comité permanent et le secrétariat de prendre des mesures pour donner suite aux documents issus de la session et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard à sa quatrième session.

3. Le Conseil pour le commerce sans papier a recommandé que toutes les parties qui ne l'avaient pas déjà fait établissent un comité national de mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique avant la quatrième session du Conseil pour le commerce sans papier. Il a été noté qu'un comité de ce type pouvait être établi en modifiant le mandat d'un comité national apparenté ou en créant un sous-comité.

4. Le Conseil pour le commerce sans papier a recommandé que chaque partie élabore ou mette à jour, selon le cas, un plan national de mise en œuvre de l'Accord-cadre devant être présenté à la quatrième session du Comité permanent.

5. Le Conseil pour le commerce sans papier a engagé les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique qui sont à même de le faire, ainsi que les partenaires de développement, à fournir une assistance technique ou financière à l'appui du renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Merci de recycler

6. Le Conseil pour le commerce sans papier a invité toutes les parties, tant dans leurs communications avec les partenaires commerciaux que dans le cadre de leur participation à des forums et réunions, à promouvoir l'Accord-cadre et à encourager d'autres États à y adhérer.

7. Le Conseil pour le commerce sans papier a prié le secrétariat de mener des activités de renforcement des capacités, de formation et de vulgarisation, lorsque cela était possible, afin d'appuyer les parties dans le cadre de leurs efforts visant à mettre en œuvre l'Accord-cadre.

8. Le Conseil pour le commerce sans papier a décidé que les quatrièmes sessions du Comité permanent et du Conseil pour le commerce sans papier se tiendront à Bangkok et en ligne, respectivement du 9 au 11 juin 2025 et les 12 et 13 juin 2025. Le Conseil pour le commerce sans papier a également décidé que les cinquièmes sessions du Comité permanent et du Conseil pour le commerce sans papier se tiendront à Bangkok et en ligne, respectivement du 8 au 10 juin 2026 et les 11 et 12 juin 2026.

II. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

9. Le Conseil pour le commerce sans papier a tenu sa troisième session à Bangkok et en ligne les 6 et 7 juin 2024. La Secrétaire exécutive de la Commission et le Président de la troisième session du Conseil pour le commerce sans papier ont fait des déclarations liminaires.

B. Participation

10. Les États membres de la Commission ci-après, qui sont parties à l'Accord-cadre, étaient représentés : Azerbaïdjan, Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kirghizistan, Mongolie, Philippines, République de Corée, Tadjikistan, Timor-Leste et Turkménistan.

11. Les représentantes et représentants des États membres de la Commission ci-après étaient présents en tant qu'observateurs : Cambodge, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Maldives, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Thaïlande, Vanuatu et Viet Nam.

12. Les représentantes et représentants des bureaux du Secrétariat de l'ONU ci-après étaient également présents : CNUCED et Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

13. La Commission économique eurasienne, une organisation intergouvernementale, était également représentée.

14. Conformément à l'article 11.3 du règlement intérieur du Conseil pour le commerce sans papier et à l'article 12 du Règlement intérieur de la Commission, le Président et le Vice-Président ont examiné les accréditations de tou(te)s les représentant(e)s et les ont jugées en bonne et due forme.

C. Élection du Bureau

15. Le Conseil pour le commerce sans papier a élu le Bureau suivant :

Président : M. Sanzharbek Bolotov (Kirghizistan)

Vice-Président : M. Juvençio Martins (Timor-Leste)

D. Ordre du jour

16. Le Conseil pour le commerce sans papier a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session :
   a) Allocutions d'ouverture ;
   b) Élection du Bureau ;
   c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclarations des membres du Conseil pour le commerce sans papier.
3. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et débat sur la poursuite des travaux.
4. Dates et lieu de la quatrième session.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Conseil pour le commerce sans papier sur les travaux de sa troisième session.

E. Manifestations parallèles

17. Les séminaires, manifestations parallèles et sessions spéciales ci-après se sont tenus en même temps que la troisième session du Conseil pour le commerce sans papier :

a) 3 juin 2024 : présentations et débats sur une plus grande coopération réglementaire dans la région Asie-Pacifique pour stimuler le commerce électronique et le commerce sans papier ;

b) 3 juin 2024 : table ronde sur l'évaluation des besoins et la détermination de mesures communes pour permettre aux pays de l'Asie et du Pacifique de récolter les dividendes du développement ;

c) 3 et 4 juin 2024 : table ronde, présentations et atelier sur l'exploitation de la transition numérique pour une facilitation durable du commerce par les pays asiatiques membres de l'Organisation de la coopération islamique ;

d) 3 et 5 juin 2024 : démonstrations de solutions commerciales pour le commerce sans papier ;

e) 4 juin 2024 : présentations sur le commerce transfrontière sans papier du point de vue des entreprises ;

f) 4 juin 2024 : table ronde sur le commerce à l'ère numérique et l'alignement de la technologie sur la réglementation ;

g) 4 juin 2024 : atelier sur l'avancement du commerce transfrontière sans papier et la mise à profit de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique ;

h) 4 et 5 juin 2024 : atelier régional sur la technologie de la chaîne de blocs et les technologies émergentes pour la compétitivité commerciale ;

i) 5 juin 2024 : présentations et table ronde sur l'expérience de la Thaïlande dans la création de plateformes numériques intégrées pour la dématérialisation du commerce ;

j) 5 juin 2024 : présentation sur le passage au commerce sans papier dans l'ensemble du Commonwealth ;

k) 5 juin 2024 : table ronde et présentations sur les dimensions politiques, financières et industrielles de l'accélération du commerce numérique ;

l) 6 juin 2024 : présentation des résultats d'une étude de faisabilité pour des projets pilotes visant à introduire des documents commerciaux électroniques en Asie centrale et au-delà ;

m) 6 juin 2024 : présentation et table ronde sur les approches convergentes de la transformation numérique du commerce dans l'Union économique eurasiatique et au-delà ;

n) 7 juin 2024 : présentation des outils de l'Organisation des Nations Unies pour une dématérialisation du commerce fondée sur des données probantes.

III. Compte rendu des travaux

18. Il sera rendu compte des débats tenus pendant la session dans un compte rendu des travaux, qui sera disponible une semaine après la fin de celle-ci et sera joint au présent rapport en tant qu'annexe.

Annexe

Liste des documents

Cote du document	*Titre du document*	*Point de l'ordre du jour*
Distribution générale		
ESCAP/PTA/PTC(3)/1	Ordre du jour provisoire	1 c)
ESCAP/PTA/PTC(3)/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/PTA/PTC(3)/2	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et poursuite des travaux	3
Distribution limitée		
ESCAP/PTA/PTC(3)/L.1	Projet de rapport	6